



## LES FAMILLES INTERPELLENT LES CANDIDATS AUX ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES

### La voix des familles

**1.1 Quelle place accorderez-vous aux unions d'associations familiales chargées de représenter officiellement l'ensemble des familles, dans les différentes instances de décision ?**

#### Réponse :

Les unions d'associations familiales ont toute légitimité depuis 1945 pour représenter l'ensemble des familles qui vivent sur notre territoire. François HOLLANDE s'est engagé à rompre avec l'attitude de son prédécesseur en rendant toute leur place aux corps intermédiaires et en restaurant le dialogue social. Je m'inscrirai dans cette démarche d'écoute, de sollicitation des acteurs et m'engage à échanger régulièrement avec les associations et organisations qui structurent nos territoires.

### L'organisation territoriale

**1.2 Entendez-vous faire évoluer la loi du 16 mars 2010 :**

- ▶ **Maintiendrez-vous l'échelon départemental ? Si oui, avec quels domaines d'attribution ?**
- ▶ **Comptez-vous rétablir la clause de compétence générale pour l'ensemble des échelons, ou, tout du moins, permettre l'intervention de plusieurs niveaux de collectivités territoriales pour financer en commun des réalisations dans le champ de la politique familiale et sociale ?**

#### Réponse :



Le Gouvernement a tracé la feuille de route : il faut revenir sur certaines des dispositions contenues dans la réforme des collectivités territoriales de 2010. Supprimer le conseiller territorial et revenir sur les modalités d'adoption de la couverture intercommunale feront partie des priorités.

**La disparition des départements n'est pas à l'ordre du jour. Ce sont les garants des solidarités sociales et territoriales. Ils conserveront les quatre grandes missions sociales qui lui incombent aujourd'hui : la prise en charge du grand âge, l'insertion, la compensation du handicap et la protection de l'enfance. Dans le même esprit, il n'est pas question de supprimer sa responsabilité en matière de logement social ou encore d'aide aux familles.**

La clause de compétence générale a été injustement critiquée comme la principale cause de dépenses inutiles. Il faut rappeler que c'est à elle que nous devons les actions complémentaires des départements dans des domaines aussi divers que l'accueil périscolaire, l'aide au départ en vacances, le soutien aux familles. C'est aussi parce que cette règle existe que les départements peuvent aider une commune ou une intercommunalité à investir dans la construction d'une crèche. Il n'y a pas lieu de supprimer cette possibilité qui a fait la preuve de son efficacité sur les territoires.

Cependant, il faut travailler à rendre plus lisibles et plus égalitaires les services publics pour les citoyens, notamment en organisant des guichets uniques qui permettent aux personnes en difficulté de ne s'adresser qu'à un seul interlocuteur. Il ne faut pas ajouter de difficultés administratives à celles et ceux qui souffrent de difficultés sociales.

### **1.3 Vous engagez-vous à faire inscrire dans la loi l'existence et les missions des Unions Régionales des Associations Familiales (URAF) ?**

#### **Réponse :**

Comme beaucoup d'associations œuvrant dans le domaine social, les associations familiales délivrent un service public social et aspirent à ce titre à être protégées juridiquement. La réflexion européenne engagée sur les services sociaux d'intérêt général faisait jusqu'à présent peser un risque sur les associations familiales, menacées de devoir se soumettre aux règles classiques des marchés publics et de la mise en concurrence. Or, compte tenu de notre histoire et de la manière dont fonctionnent nos services, nous ne pouvons accepter cette logique de libéralisation et de mise en concurrence. Des associations qui sont au quotidien de solides partenaires des collectivités ne peuvent être considérées comme de simples prestataires économiques.

### **Les instances nationales**

#### **1.4 Êtes-vous d'accord pour que les travaux du HCF soient présentés une fois par an, lors d'une réunion de l'ensemble des membres à Matignon, sous la présidence du Premier ministre ?**

#### **Réponse :**

Comme précédemment indiqué, François HOLLANDE souhaite remettre la concertation et le dialogue au centre de la politique. Les travaux du HCF devront s'inscrire dans ce cadre d'écoute, de concertation et devront faire l'objet d'une restitution régulière afin de pouvoir éclairer les choix nécessaires pour notre politique familiale.



## 1.5 Vous engagez-vous à la nomination d'un ministre en charge de la famille ?

### Réponse :

Dominique Bertinotti a été nommée Ministre déléguée aux familles au sein du Ministère des Affaires sociales.

## Les grands principes de la politique familiale

### 2.1 Partagez-vous cette analyse de l'UNAF sur les clés de réussite d'une politique familiale ?

#### Réponse :

La politique familiale française est bonne. Il faut pérenniser et améliorer des dispositifs qui soutiennent efficacement le désir d'enfants des Français. Il faut rendre la politique familiale plus juste. Nous devons nous donner les moyens de mieux aider les familles les plus fragiles (familles nombreuses, familles aux revenus modestes, familles monoparentales), afin de lutter contre la pauvreté infantile et d'offrir une réelle égalité des chances à tous les enfants de notre pays.

### 2.2 Défendrez-vous les principes mentionnés : universalité, liberté de choix, pérennité ?

#### Réponse :

Oui. Et comme notre Président, j'y ajoute la notion d'équité qui est une des clés de l'efficacité et de la réussite de notre politique familiale. Toutes les familles, quels que soient leur configuration ou leur niveau de ressources, doivent être reconnues et soutenues par la collectivité. L'équité passe aussi par une solidarité particulière envers les familles les plus modestes. C'est pourquoi nous baisserons le plafond du quotient familial de 2300 € à 2000 € ce qui permettra de financer une augmentation de 25 % de l'allocation de rentrée scolaire (ARS).

## Des allocations familiales universelles et non imposées

### 2.3 Garantisseriez-vous que les allocations familiales resteront universelles et ne seront pas soumises à des conditions de ressources ?

#### Réponse :

Oui, les allocations familiales ne seront pas soumises à conditions de ressources.



## 2.4 Les allocations familiales n'étant pas des revenus mais une compensation de charges, garantissez-vous qu'elles ne seront pas imposées ?

### Réponse :

Oui.

## 2.5 Êtes-vous favorable au maintien des allocations familiales au dernier enfant d'une fratrie ?

### Réponse :

Il faut avoir le courage de regarder la réalité de la fratrie et, notamment, de regarder si l'aîné est toujours à charge de la famille. Il faut réfléchir sur le maintien des allocations familiales, ou l'extension du forfait d'allocations familiales aux familles dont l'aîné n'est plus à charge, afin de soutenir les familles lorsque leurs enfants abordent l'âge adulte.

## La réduction des déficits publics et le financement de la protection sociale

## 2.6 Quelles mesures allez-vous prendre pour réduire le déficit public ?

### Réponse :

L'objectif de François HOLLANDE est clairement affiché : ramener le déficit public de notre pays à 3 % du PIB à la fin de l'année 2013 et de parvenir à l'équilibre budgétaire en 2017. Seront notamment remis en cause les cadeaux fiscaux faits par le gouvernement précédent en direction des plus aisés. Nous relèverons ainsi les taux du barème de l'ISF, nous créerons une nouvelle tranche d'imposition à 45 % pour les revenus supérieurs à 150 000 € par part (ainsi qu'une imposition spéciale à 75 % pour les revenus supérieurs à 1 M € par an) ou encore nous reviendrons sur les allègements de droits de succession. Nous ferons en sorte que le capital soit imposé de la même manière.

## 2.7 Plus précisément, en ce qui concerne le financement de la Sécurité sociale, modifierez-vous les sources et les niveaux de financement ?

### Réponse :

Nous souhaitons un financement de la protection sociale qui permette à celle-ci de s'inscrire dans une trajectoire d'équilibre tout en en garantissant la qualité. Pour cela, nous mettons en avant trois principes :

- Mettre à contribution l'ensemble des revenus de la même manière, en particulier les revenus du patrimoine et les revenus de placement,



- Rechercher d'autres recettes que les seuls prélèvements sur le travail. L'élargissement de l'assiette de la CSG y contribuera, laquelle doit demeurer au centre du financement de la protection sociale,
- la maîtrise des dépenses sociales passe par des réformes structurelles, notamment dans le domaine de l'assurance maladie et des retraites.

## **2.8 En ce qui concerne plus spécifiquement la « branche famille », vous engagez-vous :**

- ▶ **à mettre fin au transfert des dépenses au détriment de la « branche famille » ?**
- ▶ **à garantir le maintien du niveau de financement ?**

### **Réponse :**

Il faut maintenir toutes les ressources affectées à la politique familiale.

## **Une fiscalité juste et équitable pour les familles**

### **2.09 Prévoyez-vous une réforme fiscale ?**

#### **Réponse :**

François Hollande propose une réforme équitable en ce qui concerne les familles :

celle du quotient familial. Ce système est actuellement injuste car 10 % des familles les plus riches perçoivent 46% du budget que l'État consacre au quotient familial. Ce système, dont l'avantage fiscal augmente avec le revenu du foyer (bien qu'il existe des plafonnements) est totalement injuste.

François Hollande ne souhaite pas supprimer le quotient familial mais le rendre plus juste. Le principe est simple : limiter pour les 5% les foyers fiscaux les plus aisés la réduction d'impôt. Il sera plafonné à 2000€ la déduction possible pour chaque demi-part.

### **2.10 Si oui, comment la dimension familiale (situation conjugale et présence d'enfant(s)) sera-t-elle prise en compte pour chacun des impôts et prélèvements sociaux, notamment**



## en ce qui concerne l'IR, la CSG, les impôts locaux, les éventuels « impôts verts » ?

### Réponse :

L'argent économisé avec la réforme du quotient familial permettra d'augmenter de 25 %

l'allocation de rentrée scolaire pour les familles les plus modestes.

### 2.11 En particulier, en ce qui concerne l'IR :

- ▶ Prévoyez-vous une retenue à la source ?
- ▶ Maintiendrez-vous le quotient conjugal et le quotient familial ?
- ▶ Envisagez-vous de modifier le montant du plafond de la somme des déductions fiscales ?
- ▶ Envisagez-vous d'ajouter une (des) tranche(s) supplémentaire(s) ?

### Réponse :

C'est une mesure qui doit être étudiée dans le cadre de la grande réforme fiscale à laquelle nous nous attèlerons. Elle s'inscrit dans le cadre d'un rapprochement impôt sur le revenu / CSG.

Oui, nous maintiendrons le quotient familial dans le cadre expliqué ci-dessus.

Il faut abaisser le montant du plafond de la somme des déductions fiscales afin que les plus aisés contribuent davantage à l'effort national (10 000 € par an).

La progressivité de l'impôt est un élément très important puisqu'elle permet de maintenir un impôt juste. Ainsi, il nous faudra porter une tranche supérieure à 45 % de l'impôt sur le revenu pour ceux qui touchent plus de 150 000 euros par an et par part et créer un taux d'imposition à 75 % pour taxer les revenus dépassant 1 million d'euros par an.

### 2.12 Envisagez-vous d'instaurer une TVA sociale ? Si oui, selon quelles modalités ?

### Réponse :

Non.

## Dépendance et handicap : soutenir les solidarités familiales

### 2.13 Quelles mesures comptez-vous prendre concernant la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées ?

### Réponse :



La feuille de route est claire : il faut permettre à chacun d'avoir la possibilité de choisir sa prise en charge en cas de perte d'autonomie. En priorité, il faut rendre la possibilité de rester à domicile effective. Il faut accompagner les structures d'aides à la personne et développer de nouveaux métiers qui permettent de mieux appréhender la perte d'autonomie.

Nous devons maintenir le cap solidaire : François HOLLANDE refuse de laisser à chacun le soin de recourir, ou pas, à une assurance privée.

## **2.14 Quelles mesures comptez-vous prendre concernant la prise en charge, tout au long de la vie, des personnes en situation de handicap ?**

### **Réponse :**

Trois priorités :

- l'accessibilité : l'obligation de rendre tous les lieux publics accessibles d'ici 2015 passe par des aides aux collectivités,
- l'éducation : création de postes (sous contrat stable) dédiés à l'accompagnement des élèves et enseignants handicapés,
- l'emploi : renforcement des sanctions qui ne respectent pas l'obligation d'employer 6 % de travailleurs handicapés.

## **2.15 Quelles actions souhaitez-vous mener pour une reconnaissance des « aidants familiaux » ? Quels dispositifs de soutien effectif vous engagez-vous à mettre en place ?**

### **Réponse :**

Quatre millions de personnes sont aidants familiaux chaque année auprès d'un proche, conjoint, parent ou beau-parent. Il faut les aider et les soutenir. Nous devons répondre à leurs besoins, avant tout d'information, mais aussi d'accompagnement et, pour certains, de formation. Nous devons également réfléchir à la meilleure manière de les aider à concilier leur vie professionnelle et leur rôle d'aidant, en réfléchissant notamment aux évolutions nécessaires des systèmes de congés.

## **2.16 Quels seront les financements de ces politiques ?**

### **Réponse :**

Avec François HOLLANDE, je choisis le financement solidaire pour éviter qu'un certain nombre de nos concitoyens soient dans l'impossibilité de terminer leur vie dans les conditions de dignité indispensables.

## **Le droit de la famille**

### **3.1 Envisagez-vous des réformes en matière de droit de la famille ? Notamment :**

- ▶ Êtes-vous favorable au mariage de personnes de même sexe ?
- ▶ Comptez-vous réformer le PACS ? Quelle distinction comptez-



**vous maintenir entre le PACS et le mariage ?**

► **Envisagez-vous de réformer l'adoption ? Êtes-vous favorable à son accès aux couples de même sexe ?**

► **Envisagez-vous de créer un statut juridique du « tiers » ou du « beau-parent » ?**

**Réponse :**

Les familles évoluent. Il faut faire évoluer les textes législatifs pour qu'ils soient en phase avec ces nouvelles réalités familiales et qu'ils protègent nos foyers et les enfants qui en sont issus. Je suis pour l'ouverture du mariage pour tous les couples, sans tenir compte de l'orientation sexuelle. Il s'agit là de répondre à l'exigence d'égalité entre citoyens.

Concernant l'adoption, il faut lever l'hypocrisie qui permet à une personne célibataire d'adopter mais pas un couple homosexuel. Surtout, il faut reconnaître que l'essentiel pour un enfant est d'être élevé par des parents qui l'aiment et qui prennent soin de lui. Or, il n'y a aucune raison de penser que cet amour et cette attention sont réservés aux couples hétérosexuels.

Je ne suis pas pour réformer le PACS.

Je suis pour la création d'un statut de beau-parent qui permettra de protéger et de sécuriser les quelques 1,2 millions d'enfants résidant en France, qui vivent avec un beau-parent.

Ces évolutions n'éprouvent en rien notre attachement à la famille. Au contraire, elles véhiculent des messages de tolérance, d'ouverture et de respect de la vie privée, autant de valeurs chères à nos foyers français.

**3.2 Reviendrez-vous sur des dispositions adoptées dans la loi votée en 2011 sur la bioéthique ? Plus particulièrement, reviendrez-vous sur les conditions d'accès aux différentes techniques d'assistance médicale à la procréation (couple de sexe différent, vivant et en âge de procréer, dont l'infertilité est due à des raisons médicalement constatées) ? Autoriserez-vous la gestation pour autrui ?****Réponse :**

Toujours dans un souci d'égalité des droits entre tous, il faut ouvrir l'accès aux techniques d'assistance médicale à la procréation à tous les couples. Sur la gestation pour autrui, il faut à tout prix éviter la dérive de marchandisation du corps qu'entraînent de telles pratiques. Cela étant, il faut continuer à interroger et à s'interroger sur la GPA.

**Améliorer le pouvoir d'achat des familles****4.1 Quelles actions allez-vous mener pour lutter contre l'augmentation de ces dépenses qui affectent fortement le**



## **pouvoir d'achat des familles en difficulté et l'équilibre des enfants ?**

### **Réponse :**

Il convient de lutter contre les abus en :

- plafonnant le prix des services bancaires,
- encadrant les dépassements d'honoraires dans la santé,
- encadrant le montant des loyers dans les zones où les prix sont excessifs,
- donnant à l'autorité de la concurrence un pouvoir d'injonction pour lutter contre les ententes et les oligopoles,
- instaurant une procédure d' « action de groupe ».

## **4.2 Quelles sont vos propositions pour que les familles retrouvent du pouvoir d'achat ?**

### **Réponse :**

- Instauration d'une « TIPP flottante »,
- forfait de base pour les consommations vitales,
- plafonnement des dépassements d'honoraires en matière de santé,
- hausse de 25% de l'allocation de rentrée scolaire,
- négociation à la rentrée 2012 sur les salaires,
- calcul du SMIC intégrant une dimension de croissance : si cette dernière atteint 1 %, le salaire minimum devra être revalorisé d'un demi-point supplémentaire.

## **4.3 Comment lutterez-vous contre l'érosion des prestations familiales ?**

### **Réponse :**

Il ne faut pas toucher au budget des prestations familiales.

## **Prévenir le surendettement**

## **4.4 Pour lutter contre le surendettement, mettez-vous en place, au moyen de la loi, un registre national des crédits aux particuliers ?**

### **Réponse :**

Il faut des réponses immédiates car trop de familles sont touchées par le surendettement :

- encadrer le crédit à la consommation,
- plafonner les frais bancaires,



- étudier la création d'un fichier des encours de crédits en respectant la question des données personnelles.

## Un accès à un logement décent et de qualité pour toutes les familles

### 4.5 Comment augmenterez-vous la production de logements à des coûts abordables pour les familles aux revenus modestes ?

#### Réponse :

Là aussi, la feuille de route est claire. Le logement est un poste de dépenses trop élevé pour bon nombre de familles. Il faut les aider à accéder à un logement à coût raisonnable en :

- construisant 150 000 logements sociaux chaque année,
- mettant les terrains de l'État gratuitement à disposition pour y réaliser des logements sociaux,
- passant le seuil minimum de logements sociaux de 20 à 25 % partout où ils manquent. Dans les communes qui ne respectent pas la loi, les pénalités financières seront quintuplées,
- incluant dans chaque programme de logements neufs un tiers de logements en accession sociale à la propriété, un tiers de logements sociaux et un tiers de logements libres,
- encadrant les loyers dès la première mise en location et à chaque changement de locataire.

### 4.6 Comment assurerez-vous une meilleure mobilité dans le parc de logement social existant afin de permettre aux familles d'accéder à un logement adapté à leurs besoins et à leurs capacités financières ?

#### Réponse :

Il faut effectivement se pencher sur cette question. Les organismes HLM, en lien avec les collectivités territoriales doivent favoriser les parcours résidentiels et les mutations de façon à adapter la dimension de l'appartement à la taille de la famille et le niveau du loyer à ses ressources. Quelquefois en effet, un accident de la vie rend nécessaire l'accès à un logement très social, au loyer plus faible. L'important est que ces mobilités se fassent, chaque fois, dans le respect des familles, des parcours de vie et, autant que possible, de leurs aspirations.

### 4.7 Sur quels montants annuels d'engagements financiers de l'État (allocations logement et aides à la pierre) vous engagez-vous ?

#### Réponse :

Les aides à la pierre seront doublées dès 2013. Les aides à la personne seront actualisées chaque année en tenant compte des hausses des loyers.



## Maîtriser les charges énergétiques

### 4.8 Quelle politique de tarification des énergies envisagez-vous ?

#### Réponse :

Nous serons innovants sur cette question puisque François HOLLANDE a promis l'adoption d'une tarification progressive de l'électricité et du gaz afin de garantir l'accès de tous à ces biens essentiels et d'inciter à une consommation responsable. Cette nouvelle tarification progressive des énergies servira un double objectif, social et environnemental. D'une part, elle garantira à tous les consommateurs l'accès à des fonctions vitales, telles que le chauffage, l'éclairage et la cuisine, afin d'aider les ménages à faire face à l'augmentation des prix et d'enrayer la hausse de la précarité énergétique. D'autre part, elle incitera les ménages à consommer moins et mieux puisque les surconsommations d'électricité seront pénalisées.

### 4.9 Quelle sera votre politique d'amélioration de la performance énergétique des logements ?

#### Réponse :

Je serai de ceux qui se battront pour qu'un plan de rénovation thermique de l'habitat soit adopté. L'objectif affiché est d'atteindre 600 000 rénovations à haute performance par an, soit plus de deux fois le rythme actuel, en plus de la construction de 400 000 logements neufs.

Dans ce cadre, des mesures d'accompagnement, sous conditions de revenus, sont nécessaires :

- augmentation des prêts à taux zéro,
- versement des aides directes, à l'achat (et non plus un an après), qui seront versées immédiatement à l'achat et non un an après.

## Améliorer l'accès aux soins

### 4.10 Quelles actions mènerez-vous pour que le reste à charge des dépenses de santé ne devienne pas un obstacle à l'accès aux soins ?

#### Réponse :

Le coût de la santé pour les Français n'a cessé d'augmenter. Pour cette raison, beaucoup ont renoncé à certains soins. Pour autant, les déficits ont continué à se creuser. Pour contenir le reste à charge, il faut :

- encadrer les dépassements d'honoraires,
- donner la priorité à la santé publique, en diffusant les génériques et en réduisant leur prix,
- diminuer les volumes de médicaments prescrits,



- débattre du rôle des organismes complémentaires dont les contrats sont trop divers et insuffisamment encadrés.

#### **4.11 Pensez-vous que ces dispositions sont à la hauteur des enjeux ?**

##### **Réponse :**

Non. Elles ne sont que la reprise de mesures anciennes qui n'ont en rien enrayer le processus de désertification médicale, qui n'a cessé de croître depuis 2007. Nos médecins, comme la plupart de nos concitoyens, sont à la recherche de conditions de travail correctes, de travail en équipe, et de diverses formes de cadre d'exercice (principalement libéral, mais aussi salarié).

#### **4.12 Êtes-vous favorable à ce que les familles qui représentent les usagers à la CNAM participent à l'évaluation de cet engagement de la convention médicale ?**

##### **Réponse :**

Oui.

#### **4.13 Si la situation de l'offre de soins en ambulatoire ne s'améliore pas, malgré le dispositif conventionnel, légiférerez-vous sur des mesures plus coercitives ? Lesquelles ?**

##### **Réponse :**

La difficulté des mesures uniquement coercitives est qu'elles sont trop souvent détournés. Il faut agir :

- attirer les étudiants dans les régions démedicalisées,
- aider les jeunes médecins à s'installer dans ces zones,
- favoriser, pendant leur formation, les stages dans les zones rurales ou les quartiers difficiles,
- créer des structures publiques de soins de proximité, y compris en salariant des médecins.

### **L'accompagnement des parents d'enfants en bas âge**

#### **4.14 Que ferez-vous pour renforcer les actions visant à soutenir les parents lors de la grossesse et après la naissance, notamment durant les semaines qui suivent le retour au domicile ?**

##### **Réponse :**



Il est indispensable, au contraire, d'assurer le dépistage de troubles comme la surdité ou l'autisme et un soutien aux parents par le biais des centres de Protection maternelle et infantile, que nous devons renforcer. Les lieux d'accueil et d'écoute des parents (écoles des parents, crèches, etc) doivent être davantage ouverts à l'ensemble des familles et s'engager à remplir des objectifs précis fixés par les collectivités territoriales en échange d'un financement stable.

## Investir pour la petite enfance

### 5.1 Combien de nouvelles places d'accueil, répondant aux besoins sur le territoire, vous engagez-vous à créer sous votre mandat ?

#### Réponse :

Tous les enfants de moins de trois ans qui y sont prêts et dont les parents le souhaitent doivent pouvoir accueillis en maternelle. Il faut également développer l'accueil des jeunes enfants, en engageant le dialogue avec les collectivités territoriales pour la mise en place d'un véritable service public de la petite enfance. Le développement d'une offre d'accueil de qualité aidera à lutter contre les inégalités entre enfants dès le plus jeune âge et permettra aux femmes et aux hommes qui s'impliquent auprès de leur enfant de travailler dans de meilleures conditions. Ce sera aussi une source de création d'emplois de qualité, ce qui est essentiel à un moment où le chômage est si élevé.

### 5.2 Vous engagez-vous à maintenir le même niveau de financement public actuel en matière d'investissement et de fonctionnement ?

#### Réponse :

Oui.

### 5.4 Maintiendrez-vous le congé parental de trois ans ? Plus largement, améliorerez-vous le congé parental ? Si oui, comment ? Avec quels financements ?

#### Réponse :

Pour les familles qui le souhaitent, la possibilité de s'occuper de leur enfant dans le cadre du congé parental sera maintenue. François HOLLANDE veut faire en sorte que ce congé soit davantage partagé entre les deux parents, et ne se traduise pas par un handicap pour les mères sur le marché du travail. C'est la raison pour laquelle le père devra prendre 6 mois de congé parental sur les 3 ans. Sans cela, ces mois seront perdus.

## Soutenir les parents

### 5.5 Quels sont vos objectifs en matière de soutien à la parentalité ?



**Réponse :**

Le rôle des pouvoirs publics est d'accompagner et de soutenir les parents confrontés à des difficultés face à leur enfant ou adolescent. Les groupes d'échange d'expérience entre parents, le dialogue, notamment avec l'école, doivent être encouragés.

**5.6 Vous engagez-vous à maintenir, voire à renforcer, les financements consacrés aux dispositifs de soutien à la parentalité ?****Réponse :**

Oui.

**5.7 Vous engagez-vous à garantir la pérennité de ces dispositifs par l'adoption d'une loi ?****Réponse :**

Aucune remise en cause des dispositifs existants.

**5.8 Comment entendez-vous organiser la coordination locale de ces dispositifs ?****Réponse :**

Le nouvel acte de décentralisation renforcera le rôle central des Conseils généraux.

**Autonomie financière des jeunes****5.09 Quelle politique globale de soutien financier des jeunes et de leur famille envisagez-vous ? Sur quels financements ?****Réponse :**

Il faut des mesures rapides et ayant un impact sur les ressources des foyers :

- augmentation de 25 % de l'allocation de rentrée scolaire dès septembre prochain,
- réforme du quotient familial pour plus de justice fiscale en direction des classes moyennes et modestes,
- réforme fiscale pour rendre l'impôt plus progressif et donc juste,
- aide à la complémentaire santé pour les jeunes,
- maintien des ressources affectées aux politiques familiales,
- blocage des prix des carburants,
- encadrement des loyers à la location et à la relocation dans les zones tendues,
- rémunération du Livret A supérieure à la croissance.



## 5.10 Envisagez-vous d'élargir les critères d'attribution des bourses et d'en augmenter le montant ?

### Réponse :

Le système de bourses pour les étudiants est à repenser car il éloigne trop de jeunes de la possibilité même de faire des études supérieures. Il faut soutenir la création d'une allocation d'études supérieures et de formation sous condition de ressources, dont la montée en puissance progressive sur cinq ans devra conduire, par la remise à plat des aides existantes, à construire un parcours d'autonomie. Celui-ci permettra aux étudiants et aux jeunes en formation issus de milieux modestes de se consacrer à leurs études dans le cadre d'un contrat de réussite qui les engagera.

## 5.11 Quelles actions mènerez-vous pour favoriser l'entrée des jeunes sur le marché du travail ?

### Réponse :

Plusieurs leviers sont possibles pour créer de l'emploi, notamment en direction des jeunes :

- création du contrat de génération qui vise à favoriser l'embauche en CDI d'un jeune tout en œuvrant au maintien d'un senior dans l'emploi (500 000 en 5 ans),
- création de 150 000 emplois d'avenir. Ces emplois seront créés en priorité dans les quartiers défavorisés et en outre-mer, là où le chômage atteint 40 % voir 60 % chez les jeunes,
- augmentation des cotisations pour les entreprises abusant des contrats précaires (interim, CDD),
- encadrement strict des stages,
- rapprochement du monde de l'université et celui du travail.

## Renforcer le lien entre famille et école

## 5.12 Dans votre projet pour l'École, que comptez-vous faire pour mieux garantir un rapprochement entre familles et école ?

### Réponse :

Pour que puisse se mettre en place un véritable suivi éducatif des enfants, une co-éducation au sens fort du terme, les parents doivent trouver à l'école un véritable accueil, une information claire et régulière sur les activités scolaires et périscolaires de leurs enfants, sur leurs réussites et leurs progrès, sur les possibilités éducatives qui s'offrent à eux et l'aide qui peut leur être apportée. Il faut renforcer le rôle des représentants de parents élus, qui devront être pleinement associées, au niveau local, à la mise en place des plans éducatifs locaux et à la réflexion sur les rythmes scolaires.

## Un accès à une éducation pour tous

## 5.13 Comment assurerez-vous un accès plus équitable à toutes les formations du secondaire ou aux formations supérieures, quelle que soit la filière ?



**Réponse :**

C'est le système d'enseignement initial dans son ensemble qu'il faut retravailler car il a été durement frappé ces dernières années. Il faut s'engager sur des contrats clairs :

- donner la priorité à l'école primaire et maternelle, ainsi qu'aux zones en difficultés, car c'est là que les destins scolaires se forment pour la plupart,
- créer des Écoles supérieures du Professorat et de l'Éducation pour reconstruire une formation des enseignants digne de ce nom,
- transformer les méthodes pédagogiques,
- réformer les rythmes scolaires pour mieux respecter les rythmes de chaque enfant,
- revaloriser l'enseignement professionnel,
- opérer un rapprochement lycées d'enseignement général, technologique, agricole et professionnel, favoriser les échanges,
- réformer de l'orientation qui permette de respecter le premier choix et de garantir un second choix,
- réserver aux bacheliers des filières technologiques et professionnelles des places dans les IUT et les STS.

Mais ce pari de la réforme globale de l'éducation nationale ne réussira qu'à deux conditions :

- remettre des moyens : c'est le sens des 60 000 postes nouveaux dans l'éducation nationale sur cinq ans,
- agir dans la concertation avec l'ensemble de la communauté éducative.

**Nom du candidat : Sophie SARAMITO**

**Formation politique : Parti Socialiste**

**Le cas échéant :**

**Département : Maine-et-Loire**

**Circonscription n°: 4 (Saumur-sud)**





**Contact UNAF : [familles2012@unaf.fr](mailto:familles2012@unaf.fr)**

